



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P110\_2023**

**Date : 31/03/2023**

**OBJET : Réfection et mise en conformité du centre aquatique OCEALIS - 50440 LA HAGUE**

### Exposé

En vue de réaliser la réfection et la mise en conformité du centre aquatique OCEALIS situé à Beaumont-Hague, une procédure adaptée a été lancée le 23 janvier 2023 pour une opération comprenant 6 lots :

- Lot n°1 : menuiseries extérieures et intérieures,
- Lot n°2 : joints piscine, tresse coupe-feu, grilles PVC caniveaux,
- Lot n°3 : plomberie,
- Lot n°4 : peinture,
- Lot n°5 : éclairage - courant fort - courant faible,
- Lot n°6 : Système Sécurité Incendie (SSI).

7 offres ont été remises pour les lots 1, 2, 5 et 6.

Après examen des candidatures, analyse et classement des offres, il est proposé de conclure les marchés avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 : AMC Folliot,
- Lot 2 : 2 AC,
- Lot 5 : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES Basse Normandie,
- Lot 6 : INEO Normandie.

Suite à l'infructuosité des lots 3 et 4, il a été proposé à la société VALLINA pour le lot n°3 et à la société VIGER PEINTURE pour le lot n°4 de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, selon l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

L'offre reçue pour chaque lot correspond aux attentes exprimées par l'Agglomération dans son cahier des charges.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2022\_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°5,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

### Décide

- **De signer** les marchés publics de travaux pour la réfection et la mise en conformité du centre aquatique OCEALIS avec les entreprises suivantes :
  - Lot 1 - Menuiseries extérieures et intérieures : **AMC FOLLIOT** - 64 avenue Jean Monnet - BP 58 - 50700 VALOGNES, pour un montant global et forfaitaire de 50 685,58 € HT soit 60 822,70 € TTC,
  - Lot 2 - Joints piscine, tresse coupe-feu, grille caniveaux PVC : **2 AC** - 266 avenue Dausmesnil - 75012 PARIS, pour un montant global et forfaitaire de 42 955,95 € HT soit 51 547,14 € TTC,
  - Lot 3 - Plomberie : **VALLINA** - ZA Les Crutelles - 50480 SAINTE-MERE-EGLISE, pour un montant global et forfaitaire de 11 643,69 € HT soit 13 972,43 € TTC,
  - Lot 4 - Peinture : **VIGER PEINTURE** - ZA Le Pont - 14 rue de la Graveline - 50690 MARTINVEST, pour un montant global et forfaitaire de 1 849,00 € HT soit 2 218,80 € TTC,
  - Lot 5 - Éclairage, courant fort, courant faible : **EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES Basse Normandie** - ZI Le Martray - 14730 GIBERVILLE, pour un montant global et forfaitaire de 58 262,30 € HT soit 69 914,76 € TTC,
  - Lot 6 - Système Sécurité Incendie (SSI) : **INEO NORMANDIE** - 16 rue de la Boulaie - ZI du Madrillet - 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY, pour un montant global et forfaitaire de 28 459,61 € HT soit 34 151,53 € TTC,
- **De dire** que les marchés débutent à compter de leur notification jusqu'à la réception finale des travaux,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,

- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**